



# Diagnostics immobiliers - Expertises Contrôles & Mesures

Béarn - Bigorre - Aure - Louron

www.ab-diagnostics.fr

contact@ab-diagnostics.fr

05.59.02.28.24

05.62.42.03.15

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : ..... CHANGUART-19-03-3150 Valable jusqu'au : ..... 05/03/2029 Type de bâtiment : ..... Habitation (en maison individuelle) Année de construction : .. 1948 - 1974 Surface habitable : ..... 139,22 m <sup>2</sup> Adresse : ..... 12 RUE DE BASTURGUERE 65100 SEGUS	Date (visite) : ..... 06/03/2019 Diagnostiqueur : .. PATHIER DORIAN Certification : LCC QUALIXPERT n°C2150 obtenue le 24/11/2018 Signature : 
<b>Propriétaire :</b> Nom : ..... Mme et M. CHANGUART Adresse : ..... 12 RUE DE BASTURGUERE 65100 SEGUS	<b>Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : ..... Adresse : .....

### Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	GPL : 27 503 kWh <sub>EF</sub> Bois : 13 631 kWh <sub>EF</sub>	41 134 kWh <sub>EP</sub>	3 988 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	GPL : 2 818 kWh <sub>EF</sub>	2 818 kWh <sub>EP</sub>	353 €
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>Consommation d'énergie pour les usages recensés</b>	GPL : 30 320 kWh <sub>EF</sub> Bois : 13 631 kWh <sub>EF</sub>	43 951 kWh <sub>EP</sub>	4 416 € (dont abonnement: 75 €)

### Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude  
sanitaire et le refroidissement

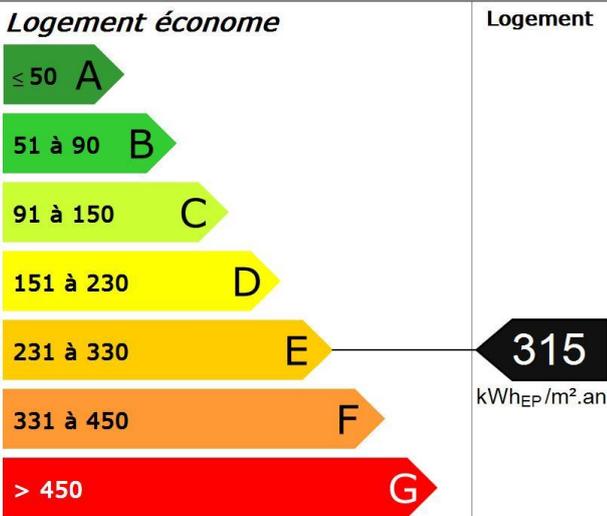
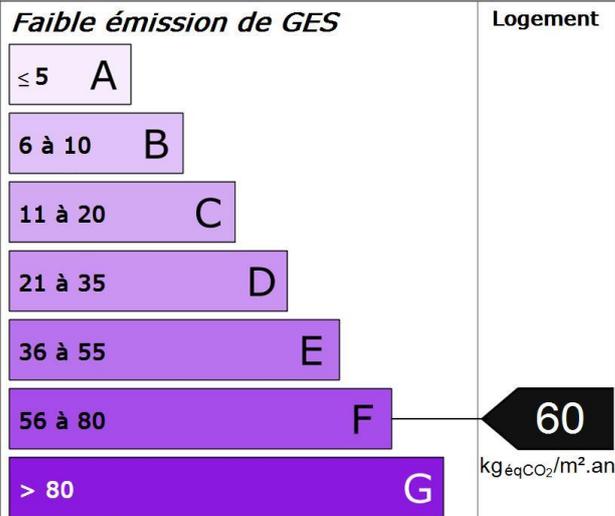
### Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude  
sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : **315 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : **60 kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

<p><b>Logement économe</b></p>  <p>Logement</p> <p><b>315</b> kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p><b>Logement énergivore</b></p>	<p><b>Faible émission de GES</b></p>  <p>Logement</p> <p><b>60</b> kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p><b>Forte émission de GES</b></p>
--	--

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en placoplâtre isolé donnant sur un local non chauffé	<b>Système de chauffage :</b> Chaudière individuelle GPL basse température installée après 2000 régulée, avec programmeur	<b>Système de production d'ECS :</b> Combiné au système: Chaudière individuelle GPL basse température installée après 2000 régulée, avec programmeur
<b>Toiture :</b> Dalle béton donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (10 cm) Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm)	Poêle / Insert bois (système individuel)	
<b>Menuiseries :</b> Porte(s) bois opaque pleine Porte(s) pvc avec double vitrage Porte(s) pvc opaque pleine Brique de verre creuse Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage	<b>Système de refroidissement :</b> Néant	<b>Système de ventilation :</b> Ventilation mécanique sur conduit existant
<b>Plancher bas :</b> Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Non	

### Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 97,9 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an  
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Poêle / Insert bois (système individuel)

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur	<b>216</b>	€€€€	****	◆◆◆	<b>30%</b>
Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.					
Isolation des combles	<b>316</b>	€	*	◆	<b>30%</b>
Recommandation : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface. Détail : L'isolation des faux-combles ; des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut choisir un isolant avec un R supérieure à 6 m².K/W. Pour une charpente ancienne, il faut impérativement avant d'entreprendre des travaux d'isolation procéder à un examen minutieux de l'état des bois (remplacement des bois attaqués ou affaiblis ; traitement curatif ou préventif contre les insectes xylophages et les moisissures).					

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

## Commentaires

Néant

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Nota :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : CHANGUART-19-03-3150

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	65 Hautes Pyrénées
	Altitude	540 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1948 - 1974
	Surface habitable du lot	139,22 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveau	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,6 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm non isolé donnant sur l'extérieur Surface : 150 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 2 W/m <sup>2</sup> C, b : 1 Mur en placoplatre isolé donnant sur un local non chauffé Surface : 9 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un garage, U : 0,32 W/m <sup>2</sup> C, b : 0,65
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Surface : 75 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,37 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
	Caractéristiques des plafonds	Dalle béton donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (10 cm) Surface : 72 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,34 W/m <sup>2</sup> C, b : 0,65 Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm) Surface : 6 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,34 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
		Brique de verre creuse Surface : 0.2964 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
		Brique de verre creuse Surface : 0.2964 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
		Brique de verre creuse Surface : 0.2964 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
		Brique de verre creuse Surface : 0.2964 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage Surface : 0.75 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage Surface : 3.6414 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage Surface : 2.646 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, orientées Est, double vitrage Surface : 2.832 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage Surface : 2.646 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, orientées Sud, double vitrage Surface : 3.318 m <sup>2</sup> , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage Surface : 2.646 m <sup>2</sup> , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage Surface : 0.75 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage Surface : 1.25 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage Surface : 0.5775 m <sup>2</sup> , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage Surface : 2.5955 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1	
	Caractéristiques des baies	

	<p>Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage Surface : 2.5955 m<sup>2</sup>, Orientation : Est, Inclinaison : &gt; 75 °, Ujn : 2,3 W/m<sup>2</sup>°C, Uw : 2,7 W/m<sup>2</sup>°C, b : 1</p> <p>Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage Surface : 2.0294 m<sup>2</sup>, Orientation : Sud, Inclinaison : &gt; 75 °, Ujn : 2,3 W/m<sup>2</sup>°C, Uw : 2,7 W/m<sup>2</sup>°C, b : 1</p> <p>Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage Surface : 2.0294 m<sup>2</sup>, Orientation : Sud, Inclinaison : &gt; 75 °, Ujn : 2,3 W/m<sup>2</sup>°C, Uw : 2,7 W/m<sup>2</sup>°C, b : 1</p>
Caractéristiques des portes	<p>Porte(s) bois opaque pleine Surface : 1.4976 m<sup>2</sup>, U : 3,5 W/m<sup>2</sup>°C, b : 0,65</p> <p>Porte(s) pvc avec double vitrage Surface : 2,31 m<sup>2</sup>, U : 3,3 W/m<sup>2</sup>°C, b : 1</p> <p>Porte(s) pvc opaque pleine Surface : 2.088 m<sup>2</sup>, U : 3,5 W/m<sup>2</sup>°C, b : 1</p>
Caractéristiques des ponts thermiques	<p>Définition des ponts thermiques</p> <p>Liaison Mur 2 / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 4,88 m, Liaison Mur / Fenêtres : Psi : 0,38, Linéaire : 2,32 m, Liaison Mur / Fenêtres : Psi : 0,38, Linéaire : 2,32 m, Liaison Mur / Fenêtres : Psi : 0,38, Linéaire : 2,32 m, Liaison Mur / Fenêtres : Psi : 0,38, Linéaire : 2,32 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,38, Linéaire : 3,7 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,38, Linéaire : 8,3 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 6,54 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 5,92 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 6,54 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 6,14 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 6,54 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 5,62 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,38, Linéaire : 3,7 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,38, Linéaire : 4,5 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 5,54 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0,38, Linéaire : 3,04 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 4,46 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 4,46 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 5,7 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 5,7 m, Liaison Mur / Plafond : Psi : 0,83, Linéaire : 71,42 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,39, Linéaire : 71,42 m, Liaison Mur 2 / Plafond : Psi : 0,83, Linéaire : 4,04 m, Liaison Mur 2 / Plancher : Psi : 0,39, Linéaire : 4,04 m</p>
Caractéristiques de la ventilation	<p>Ventilation mécanique sur conduit existant Qvareq : 2,2, Smea : 4, Q4pa/m<sup>2</sup> : 717,7, Q4pa : 717,7, Hvent : 106,1, Hperm : 13,8</p>
Système	<p>Chaudière individuelle GPL basse température installée après 2000 régulée, avec programmeur Re : 0,95, Rr : 0,95, Rd : 0,95, Pn : 24, Fch : 0</p> <p>Poêle / Insert bois (système individuel) Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,66, Pn : 0, Fch : 0</p>
	<p>Combiné au système: Chaudière individuelle GPL basse température installée après 2000 régulée, avec programmeur Beccs : 1952, Rd : 0,92, Rg : 0,75, Pn : 24, lecs : 1,44, Fecs : 0</p>
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire
	Caractéristiques de la climatisation
	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- Toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18 °C, de la différence entre 18 °C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16 °C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures ;
- aux 18 °C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1 °C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19 °C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle.

En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en œuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal <b>d'habitation</b>						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b>
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		<b>Appartement avec système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b> quand un <b>DPE a déjà été réalisé à l'immeuble</b>	DPE non réalisé à l'immeuble		<b>Appartement avec système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b>	
				<b>Appartement individuels</b> de chauffage et de production d'ECS ou <b>collectifs</b> et équipés de <b>comptage individuels</b>	Bâtiment construit <b>avant 1948</b>		
	Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		
<b>Calcul conventionnel</b>		<b>X</b>	A partir du DPE à l'immeuble		<b>X</b>		
<b>Utilisation des factures</b>	<b>X</b>				<b>X</b>		<b>X</b>

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)